



➤ **NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB ou modifications pour les renouvellements**

↓ NOM

M.  Mme

↓ Prénom

↓ Date de Naissance JJ/MM/Année

**Important :** Veuillez à indiquer **très lisiblement** votre date de naissance car celle-ci conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., sénior.

↓ N° ↓ Rue, Bd, Ave, etc. ↓ Nom de la voie

↓ Appart. Etage, Esc., Résidence, Bâtiment ... ↓ Lieu-dit

↓ Code postal ↓ Commune

↓ Téléphone 1 ↓ Téléphone 2 ↓ Personne en situation d'handicap

0  0  OUI  NON

↓ Adresse e-mail du licencié ou de son représentant légal (IMPORTANT : merci de l'écrire très lisiblement EN MAJUSCULE

@

**INFORMATIONS**

Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence

**VALIDITE DE LA LICENCE**

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après l'enregistrement informatique par la Fédération. Tout titulaire d'une licence Fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site [www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr), rubrique «Statuts et Règlements»).

**CERTIFICAT MEDICAL**

En application de la circulaire du 12 septembre 2022 de la Fédération Française de Karaté, désormais pour les pratiquants mineurs et majeurs, plus aucun certificat médical n'est exigé (sous conditions). Retrouvez toutes les informations dans la rubrique "Certificat médical" sur le site de [ffkarate.fr](http://ffkarate.fr).

**LOI DU 6 JUILLET 1978 "INFORMATIQUE ET LIBERTES"**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elle font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FFK et l'association Montévrain Karaté Do. En application de la loi du 6 janvier 1978, modifiée, dite "Loi Informatique et Liberté", et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération Française de Karaté à l'adresse suivante : [licence@ffkarate.fr](mailto:licence@ffkarate.fr), pour la partie licence, ou l'Association Montévrain Karaté Do à l'adresse suivante [montevrainkaratedo@gmail.com](mailto:montevrainkaratedo@gmail.com), pour votre adhésion.

**ASSURANCES ET GARANTIES COMPLEMENTAIRES**

**Information assurance aux licenciés**

Les garanties sont consultables sur le site [ffkarate.fr](http://ffkarate.fr), rubrique «Assurances» ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et du bulletin de souscription des garanties complémentaires.

✓ **Responsabilité civile :** l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrites par la FFK.

✓ **Accident corporel :** la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance «individuel accident». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance «accident corporel» souscrite par la FFK auprès de l'assureur Generali via le courtier Marsh. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurances.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base «individuel accident» s'élève à 0.60 € TTC quel que soit l'âge.

✓ **Options complémentaires :** Le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de Generali via le courtier Marsh. Le bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires est situé en dernière page de la notice d'information assurances et est également téléchargeable sur le site [ffkarate.fr](http://ffkarate.fr) rubrique «assurances».



**EN CAS DE SINISTRE**

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur le site [assurances.karate@marsh.com](http://assurances.karate@marsh.com) ou télécharger le formulaire «déclaration d'accident» sur ce site et l'adresser à la Marsh.

N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave :

Tél : +33 1 45 16 66 36 (contrat n° 10273)

✓ Marsh

Département Sports et Evènements - Tour Ariane - 92088 Paris La Défense Cedex

Ligne dédiée : 09 72 72 28 91 - Mail : [ffkarate@wtwco.com](mailto:ffkarate@wtwco.com)



**SERVICE LICENCES**

01 41 17 44 40 - [licences@ffkarate.fr](mailto:licences@ffkarate.fr)

[ffkarate.fr](http://ffkarate.fr)  
FFK 39, rue Barbès - 92120 MONTRouGE

**COTISATION : SAISON 2025 - 2026**

Section	Licence Fédérale	Cours	Total Ancien adhérent	Droit d'entrée	Total Nouvel adhérent
Karaté : de 4 à 13 ans	39 €	173 €	210 €	10 €	220 €
Karaté : Ados et Adultes	39 €	183 €	220 €	10 €	230 €

↓ Code style

↓ N° Pass'Sport

**2 5** -    -

**Encaissements : SAISON 2025 - 2026**

Zone réservée

N° Pièce	Montant
R1	€
R2	€
R3	€
R4	€
<b>Total</b>	€

**MONTEVRAIN KARATE DO** - Association loi de 1901 - N°W771002302  
N° Affiliation FFK 0770710 - N° Siret 51211944700013 - Téléphone : 06.09.75.27.32  
**Agréée auprès des services de l'Etat - Association d'intérêt général**  
Siège : Mairie de Montévrain - 4, rue Bonne Mouche - 77144 MONTEVRAIN  
<http://karatedo-montevrain.fr> - [montevrainkaratedo@gmail.com](mailto:montevrainkaratedo@gmail.com)